

maintenir des politiques commerciales libérales et à résister aux pressions protectionnistes. Largement sur l'initiative du Canada, une partie importante de la déclaration d'Ottawa a été consacrée aux problèmes des pays en développement. Les dirigeants du sommet ont souligné leur volonté de coopérer avec ces pays et, de façon plus précise, de participer aux préparatifs visant à amorcer un processus de négociations globales qui soit mutuellement acceptable. Les relations Est-Ouest ont également préoccupé les participants du sommet, vu le renforcement de la puissance militaire soviétique et l'occupation de l'Afghanistan par les forces soviétiques.

Politique commerciale

Le commerce est l'un des grands facteurs du développement de l'économie canadienne et du maintien du niveau de vie élevé des Canadiens. Quelque 30 % de notre PNB provient du commerce des biens et des services, et environ la moitié de tous les biens que nous produisons est destinée à l'exportation. L'importance du commerce pour notre économie a été soulignée dans un document conceptuel du gouvernement intitulé Le développement économique du Canada dans les années 80, publié pendant l'année. Dans cet énoncé de politique, il est reconnu qu'il est de l'intérêt du pays et de celui de ses partenaires commerciaux de protéger l'ordre commercial international tout en le rénovant. Il y est également affirmé que le Canada rejette le protectionnisme comme solution viable aux problèmes de concurrence, qu'il continuera d'oeuvrer dans le cadre des institutions et des ententes internationales pour élargir et libéraliser les échanges commerciaux, et qu'il améliorera les dispositions permettant de prendre rapidement des mesures efficaces contre une concurrence étrangère déloyale et préjudiciable.

En 1981, nos relations commerciales internationales ont été menées dans le contexte de la première période de déclin, sur deux années consécutives, de la valeur des échanges internationaux depuis 1958, d'une montée du chômage et d'une intensification des pressions visant à amener les gouvernements à recourir à des mesures protectionnistes. La stagnation du commerce mondial a été le reflet direct de la récession mondiale. Dans ces circonstances, la communauté internationale a reconnu la nécessité d'examiner le rôle que peut jouer le GATT pour renforcer le système commercial international et pour libéraliser davantage les échanges dans les années 80. Les parties contractantes au GATT ont décidé, comme mesure d'exception, de tenir leur session de 1982 à un niveau plus élevé, c'est-à-dire, au niveau ministériel, pour traiter des questions commerciales dans une large perspective politique. Le Canada a appuyé activement cette proposition dès le début, et a contribué à la faire approuver lors du Sommet économique d'Ottawa.

Les efforts se sont poursuivis pour faire avancer le processus de mise en application des résultats du Tokyo Round. Le deuxième volet des réductions tarifaires convenues lors des Négociations commerciales multilatérales (NCM) a été mis en application le 1er janvier. L'Accord relatif aux marchés publics est entré en vigueur pour le Canada et pour les 10